

CAPES de SVT

	Ancienne formule	Nouvelle formule
Admissibilité	<p style="text-align: center;">Deux épreuves d'admissibilité :</p> <p>1. Composition de biologie (programme fixé au BO)</p> <p>2. Compo de géologie (programme - fixé au BO)</p>	<p>1. Première compo (SV ou ST ou SVT) - Programmes des collèges, lycée et CPGE</p> <p>2. Deuxième compo (ST ou SV ou SVT) - Prog. collèges, lycée et CPGE</p>
Admission	<p>1. Exposé scientifique sur prog. (tirage au sort biologie ou géologie) L'épreuve avait lieu en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un exposé scientifique (30 min) suivi d'un entretien de 10 min, dans l'une des deux disciplines (Biologie / Géologie) - un second entretien (20 min) dans la discipline complémentaire, concernant des objets naturalistes (analyse d'échantillons concrets, analyse de photos, etc...) <p>2. Epreuve sur dossier</p>	<p>1. Leçon prog. collèges et lycée</p> <p>2. Epreuve sur dossier (Prog. au BO) et « Agir en fonctionnaire »</p>

Remarques d'un collègue : On ne peut prévoir ce que décidera le futur jury, mais compte tenu de la nouvelle contrainte de « niveau », il est fort probable que ce second entretien (ainsi que toutes les connaissances naturalistes que lui étaient nécessaires) disparaisse corps et âme...